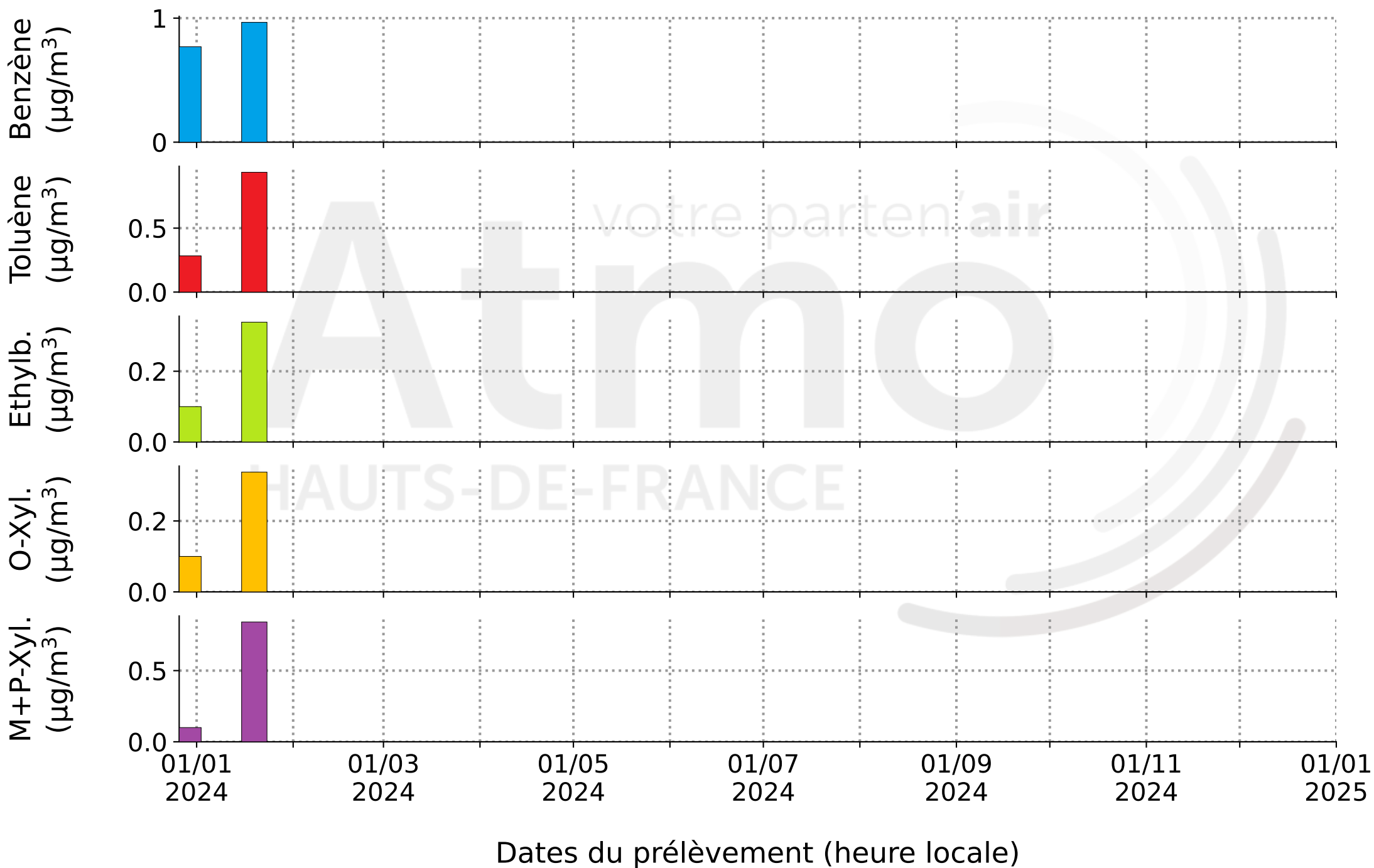


Concentrations en BTEX à Saint-Laurent-Blangy (AR2) en 2024



Début du prélèvement (heure locale)	Fin du prélèvement (heure locale)	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Toluène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Ethylbenzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	O-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	M + P-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
26/12/2023 09h30	02/01/2024 10h54	0.77	0.28	0.10	0.10	0.10
15/01/2024 10h35	23/01/2024 14h20	0.97	0.94	0.34	0.34	0.84

Atmo
votre parten'air
HAUTS-DE-FRANCE



Moyennes glissantes sur 12 mois

Note : la vérification du respect des seuils réglementaires basés sur des moyennes annuelles* s'effectue sur la base de moyennes calculées sur une année calendaire (c'est-à-dire du premier janvier au 31 décembre, en heures TU). Par conséquent, les moyennes présentées ci-dessous ne peuvent pas être utilisées pour contrôler le respect de ces seuils réglementaires.

* Plus d'informations sur : <https://www.atmo-hdf.fr/article/reglementation>

Les moyennes ci-dessous sont calculées sur la période du 01/04/2023 au 31/03/2024 (inclus) :

Benzène	: 1.3	µg/m ³
Toluène	: 0.74	µg/m ³
Ethylbenzène	: 0.28	µg/m ³
O-Xylène	: 0.31	µg/m ³
M + P-Xylène	: 0.56	µg/m ³